

**Un utilisateur de Yahoo!
poursuit le groupe pour «
négligence »**

✕	Un utilisateur de Yahoo! poursuit le groupe pour « négligence »
---	--

Le plaignant regrette que les mesures de sécurité du groupe n'aient pas été renforcées. Il s'autoproclame représentant des utilisateurs lésés par le vol de données.

Après l'annonce, jeudi 22 septembre, du piratage d'au moins 500 millions de comptes d'utilisateurs de Yahoo!, le groupe est désormais poursuivi pour « *négligence grave* » à la suite de la plainte d'un utilisateur. Le groupe de Sunnyvale (Californie) fait face à un certain nombre de questions relatives à sa gestion de l'incident.

La plainte a été déposée vendredi auprès du tribunal fédéral de San Jose (Californie), par Ronald Schwartz, un résident de New York qui entend représenter tous les utilisateurs américains de Yahoo! affectés par le vol de leurs informations personnelles.

L'opérateur de services Internet a annoncé, la veille, que les données volées pourraient inclure des noms, des adresses emails, des numéros de téléphone, des dates de naissance et des mots de passe cryptés. Il a exclu à ce stade le vol de données bancaires dans ce qu'il présente comme une attaque menée par un « *agent piloté par un Etat* », sans apporter de preuve de cette hypothèse. L'action en justice vise le statut de recours collectif (« *class action* ») et entend réclamer des dommages et intérêts.

Selon le plaignant, le piratage aurait pu être évité si le groupe avait renforcé ses mesures de sécurité après plusieurs précédentes tentatives d'effraction. Il déplore également la lenteur de Yahoo!, qui aurait, selon lui, mis trois fois plus de temps que ses concurrents pour faire état du piratage...[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Piratage massif : Yahoo! poursuivi pour « négligence » par un utilisateur